

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, tenue au bureau municipal, le mardi 8 juillet 2014 et à laquelle sont présents les conseillers Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy.

La directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, l'inspecteur en bâtiment, Robert Vincent, l'inspecteur en voirie, Mario St-Louis, ainsi que 9 citoyens sont également présents lors de cette séance.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 8 juillet 2014, débutant à 20 heures.

213-07-2014

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvie St-Louis;  
Appuyé par Julie Sylvestre;  
et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté, en y modifiant l'item suivant, à savoir :

15. Ajournement de la séance;

De plus, que le présent ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉ.

214-07-2014

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

Il est proposé par Robert Pelletier;  
Appuyé par François Monière;  
et unanimement résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2014 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉ.

215-07-2014

**ADOPTION DES COMPTES**

Il est proposé par Étienne St-Louis;  
Appuyé par Joanne St-Louis;  
et unanimement résolu que la directrice générale, secrétaire-trésorière soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, à savoir :

- liste portant le numéro de folio 100769-07-2014 ainsi que le numéro de la présente résolution, pour un total de comptes à payer de 64 035,82\$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 4172 à 4208 et des confirmations internet n° 16016-56788 à 18111-99703, pour un montant de 529 795,12 \$;
- liste de factures rajoutées portant les numéros de chèques 4210 à 4212 et une confirmation internet n° 18816-29152 pour un montant de 6 563,42 \$ ainsi que des comptes à payer au montant de 10 622,96 \$;
- liste de salaires au montant de 46 299,47 \$.

Je, soussignée, Daisy Constantineau, directrice générale, secrétaire-trésorière, certifie qu'il y avait, lors de l'émission des chèques et des paiements préautorisés ci-haut, les crédits suffisants pour payer ces dépenses autorisées.

ADOPTÉ.

## Correspondance

La correspondance suivante est résumée par la directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, à savoir :

- Maison des Arts et du Patrimoine : Remerciement pour l'octroi d'une aide financière de 2 000 \$;
- Urgence Québec : Information « Que faire en cas d'incendie de forêt » - disponible sur le site internet de la municipalité;
- M. Député Sylvain Pagé : Juste compensation aux municipalités pour le transport forestier;
- Réseau biblio des Laurentides : Dépôt du rapport annuel 2013-2014.

## Informations

### Dépôt de document

Les documents suivants sont déposés au conseil municipal par la directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, à savoir :

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu des règlements n° 09-05-2000 et 03-02-2001;
- Indicateur de gestion 2013.

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

216-07-2014

### Demande d'appui de la municipalité de Lac-Saint-Paul – Loi sur la fiscalité municipale

ATTENDU QUE la municipalité de Lac-Saint-Paul a fait parvenir la résolution 110-04-2014 : Envoi d'une résolution au Ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du Territoire (MAMOT), en copie conforme à l'UMQ, à la FMQ et aux autres municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, pour leur demander de revoir la Loi sur la fiscalité municipale, et si requis, le règlement sur le rôle d'évaluation financière, afin d'améliorer le système d'évaluation en place;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Notre-Dame-du-Laus désire appuyer la démarche entreprise via l'adoption de ladite résolution 110-04-2014;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Robert Pelletier; appuyé par Joanne St-Louis; et unanimement résolu de faire parvenir la présente résolution au MAMOT, en copie conforme à l'UMQ, à la FQM et aux autres municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, afin de signifier l'appui du conseil à la résolution 110-04-2014 de la municipalité de Lac-Saint-Paul.

ADOPTÉ.

217-07-2014

### Visa Desjardins – carte de crédit

Il est proposé par Sylvie St-Louis;  
Appuyé par François Monière;

et unanimement résolu d'annuler la carte de crédit au nom de M. Yves Larocque, et d'autoriser la directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, à souscrire au nom de la municipalité, à l'adhésion d'une carte de crédit Visa Desjardins, dont la limite correspondra avec l'autorisation de dépenser prévu aux règlements sur la délégation de pouvoir 09-05-2000 et 03-02-2001, soit au montant de 5 000 \$.

ADOPTÉ.

Il est proposé par Joanne St-Louis;  
Appuyé par Étienne St-Louis;

et unanimement résolu de renouveler la participation de la municipalité dans la carte Vélo du CLD d'Antoine-Labelle, qui sera distribuée à plus de 20 000 exemplaires, en plus d'être affichée sur le site [www.velo-hautes-laurentides.qc.ca](http://www.velo-hautes-laurentides.qc.ca). Ladite participation est vendue au prix de 430 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉ.

219-07-2014 Tourisme Laurentides – Cartes des sentiers Quad

Il est proposé par Robert Pelletier;  
Appuyé par François Monière;

et unanimement résolu de participer à la prochaine édition de la carte des sentiers quad des Laurentides 2014-2015, auprès de Tourisimes Laurentides, pour ¼ de panneau, au montant de 320 \$.

ADOPTÉ.

220-07-2014 Demande d'appui de la municipalité de Kiamika – déploiement d'Internet haute-vitesse

ATTENDU QUE la municipalité de Kiamika, via l'adoption de la résolution 2014-06-236, sollicite l'appui des autres municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle, relativement à ce qui suit :

CONSIDÉRANT QU'au cours du mois de février 2013, la MRC d'Antoine-Labelle avait lancé un appel de propositions public invitant les fournisseurs intéressés à présenter un projet de déploiement d'Internet haute-vitesse sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Antoine-Labelle a initié, à la demande de certaines municipalités, les démarches dans le cadre du programme Communautés rurales branchées (CRB) du Ministère des Affaires municipales, et de l'Occupation du territoire (MAMOT) dans le but d'améliorer le service internet haute-vitesse aux citoyens de l'ensemble des municipalités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE 4 propositions ont été analysées par un comité technique de la MRC d'Antoine-Labelle, soit RRI Choice Canada, Xittel, Communautel et Xplornet;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des propositions de différents fournisseurs par la firme Yuvo inc., et ce, au cours du mois de mai 2013, la MRC d'Antoine-Labelle avait recommandé au MAMOT de recevoir favorablement les conclusions du rapport de la firme Yuvo inc. Ainsi que les options de déploiement proposées;

CONSIDÉRANT QU'à l'automne 2013, un contrat a été signé entre le MAMOT et RRI Choice Canada pour la desserte du maximum d'immeubles non-desservis par internet haute-vitesse sur l'ensemble du territoire de la MRC d'Antoine-Labelle conditionnellement à ce que leur couverture n'empiète pas sur la couverture actuelle et future de Communautel et de la couverture actuelle de Forsak;

CONSIDÉRANT QU'en date du 9 juin 2014, il est constaté qu'il n'y a aucun développement pour la desserte d'internet haute-vitesse par RRI Choice Canada sur notre territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière; Appuyé par Julie Sylvestre, et unanimement résolu d'appuyer la demande faite par la municipalité de Kiamika et de faire parvenir une copie de la présente résolution au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) afin qu'ils assurent un suivi du contrat signé avec RRI Choice Canada pour la desserte d'internet haute-vitesse sur le territoire de la MRC d'Antoine-Labelle.

Il est, de plus, résolu qu'une copie de la présente résolution soit acheminée à Monsieur Pierre Arcand, Ministre responsable des Laurentides, à Monsieur Sylvain Pagé, Député de Labelle, ainsi qu'aux municipalités de la MRC d'Antoine-Labelle.

ADOPTÉ.

221-07-2014 – Sûreté du Québec – Tournoi de golf-bénéfice

Il est proposé par Étienne St-Louis;

Appuyé par Joanne St-Louis;

et unanimement résolu de décliner l'invitation de la Sûreté du Québec pour son tournoi de Golf-bénéfice annuel, ayant lieu le mercredi 3 septembre prochain, le coût d'inscription étant fixé à 120,00 \$ par participant.

ADOPTÉ.

222-07-2014

Contribution financière – Camp de jour le Prisme

CONSIDÉRANT l'acceptation de l'accord de principe au versement d'une contribution financière de 150 \$ par enfant dans le camp de jour pour enfants handicapés, via la résolution de la MRC d'Antoine-Labelle MRC-CC-9053-10-08;

ATTENDU QU'un enfant sur les vingt-cinq inscriptions provient de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier; appuyé par Sylvie St-Louis; et unanimement résolu de procéder au versement de la contribution financière de 150 \$, pour l'inscription d'un enfant de la municipalité dans le cadre du camp de jour pour enfants handicapés.

ADOPTÉ.

223-07-2014

Activités de perfectionnement ADMQ

Il est proposé par Julie Sylvestre;

Appuyé par Sylvie St-Louis;

et unanimement résolu de procéder à l'inscription de la directrice générale, secrétaire-trésorière aux activités de perfectionnement offertes par l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), à savoir :

- Le pouvoir d'aide et de subvention d'une municipalité – conférence web au coût de 196 \$ en plus des taxes applicables;
- La gestion des procédures d'un règlement d'emprunt : de l'idée à la taxation, que faire et comment le faire ? – cours en salle au coût de 278 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉ.

**URBANISME**

224-07-2014

Demande de lotissement

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement, portant le numéro 4128-C, sous la minute 5987 de M. Denis Robidoux, arpenteur-géomètre, a été déposé au bureau de la municipalité;

ATTENDU QU'après étude par le service d'urbanisme, ledit plan 4128-C apparaît conforme à la réglementation de la municipalité ainsi qu'au schéma d'aménagement de la MRC d'Antoine-Labelle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre, et unanimement résolu d'accepter le lotissement des lots prévus au plan 4128-C, minute 5987 de M. Denis Robidoux, arpenteur-géomètre.

ADOPTÉ.

225-07-2014 - Demande de dérogation mineure n° 2013-0659

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure portant le numéro 2013-0659 consiste en un empiètement de 4,02 mètres sur la marge de recul avant, étant prescrit à 10 mètres à l'article 7.2.2.1 du règlement 08-07-200 relatif au zonage;

CONSIDÉRANT QUE via l'adoption de la résolution 200-06-2014, le conseil municipal avait demandé au Comité consultatif en urbanisme (CCU) de réévaluer la demande de dérogation mineure 2013-0659, afin d'appuyer ses conclusions sur les critères de la législation applicable;

- Attendu que le CCU s'appuie sur le Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) afin d'émettre les commentaires suivants :
- Attendu que la demande ne contrevient pas à l'usage et à la densité d'occupation du sol;
- Attendu que le terrain n'est pas dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières;
- Attendu que la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du voisinage, dit terrain étant déjà occupé par une roulotte;
- Attendu que le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur, puisque la construction ne pourrait avoir lieu;
- En foi de quoi, le CCU recommande l'acceptation de la dérogation mineure n° 2013--0659.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par Joanne St-Louis, et unanimement résolu, d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2013-0659, consistant en un empiètement de 4,02 mètres sur la marge de recul avant, étant prescrit à 10 mètres à l'article 7.2.2.1 du règlement 08-07-2000 relatif au zonage.

ADOPTÉ.

M. le maire Stéphane Roy informe les citoyens présents que dans un souci de transparence, évitant ainsi toute apparence de conflit d'intérêt, il quitte la séance pour le point suivant à l'ordre du jour, à 20h24.

226-07-2014 Demande de dérogation mineure n° 2014-0159

ATTENDU QUE la demande de dérogation mineure portant le numéro 2014-0159 consiste à régulariser un empiètement de 0,56 mètre sur la marge de recul avant, ainsi qu'un empiètement de 0,27 mètre sur la marge de recul arrière;

ATTENDU QUE le demandeur avait préalablement obtenu des permis auprès de la municipalité avant d'exécuter tous travaux d'agrandissements, soit en 1991 ainsi qu'en 2003, conformément aux règlements de zonage en vigueur;

ATTENDU QUE le fait d'accorder la présente dérogation mineure ne cause aucun préjudice à quiconque et ne porte atteinte à la jouissance d'aucun propriétaire d'immeuble voisin;

CONSIDÉRANT la recommandation émise par le Comité consultatif en urbanisme (CCU), ayant pour objet l'acceptation de la dérogation mineure n° 20140159;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier, appuyé par François Monière, et unanimement résolu, d'accepter la demande de dérogation mineure n° 2014-0159 consistant à régulariser un empiètement de 0,56 mètre sur la marge de recul avant, ainsi qu'un empiètement de 0,27 mètre sur la marge de recul arrière;

ADOPTÉ.

M. le maire, Stéphane Roy, réintègre la séance ordinaire, à 20h28, aucune question n'ayant été posée au sujet de la demande de dérogation mineure portant le numéro 2014-0159.

### **VOIRIE MUNICIPALE**

227-07-2014 Soumission pour le fauchage des accotements

Il est proposé par Sylvie St-Louis;  
Appuyé par Julie Sylvestre;

et unanimement résolu d'autoriser l'inspecteur de la voirie, Mario St-Louis, à demander des soumissions pour le fauchage des accotements des chemins municipaux, totalisant environ 190 kilomètres.

ADOPTÉ.

228-07-2014 Soumission pour le remplacement du réservoir diésel

Il est proposé par Robert Pelletier;  
Appuyé par Julie Sylvestre;

et unanimement résolu d'autoriser l'inspecteur de la voirie, Mario St-Louis, à demander des soumissions pour le remplacement du réservoir diésel, l'ancien ayant dépassé sa durée de vie assurable.

ADOPTÉ.

### **INCENDIE**

229-07-2014 Achat de matériel

Il est proposé par Julie Sylvestre;  
Appuyé par Étienne St-Louis;

et unanimement résolu d'autoriser l'achat du matériel suivant, à savoir :

- Portable et imprimante pour la caserne.....1 000 \$
- Remplacement d'appel respiratoire .....4 325 \$
- Achat d'un radio pagette .....950 \$

ADOPTÉ.

230-07-2014

Test annuel – conformité des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA)

Il est proposé par Sylvie St-Louis;

Appuyé par Joanne St-Louis;

et unanimement résolu de mandater le directeur du service incendie, Benoit Vincent, afin de planifier le test annuel pour la certification des appareils de protection respiratoire isolants autonomes (APRIA). La dépense est autorisée au montant de 420 \$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉ.

231-07-2014

Prévention des risques faibles

Il est proposé par Sylvie St-Louis;

Appuyé par Julie Sylvestre;

et unanimement résolu de mandater le directeur du service incendie, Benoit Vincent, de mettre en place la tournée de prévention des risques classés faibles dans la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

### **LOISIRS ET CULTURE**

232-07-2014

Location du centre des loisirs – horaire des Filles d’Isabelles

Il est proposé par Robert Pelletier;

Appuyé par François Monière;

et unanimement résolu d’accepter l’horaire de location des Filles d’Isabelle, pour le centre des loisirs de la municipalité, sis au 15, chemin Ruisseau-Serpent, et ce, pour tenir des soirées de bingo aux dates suivantes, à savoir :

Décembre 2014	02 et 16	Juin 2015	02 et 16
Janvier 2015	06 et 20	Juillet 2015	07 et 21
Février 2015	03 et 17	Août 2015	04 et 18
Mars 2015	03 et 17	Septembre 2015	01 et 15
Avril 2015	07 et 21	Octobre 2015	06 et 20
Mai 2015	15 et 19	Novembre 2015	03 et 17

ADOPTÉ.

233-07-2014

Démission de la directrice du service des loisirs

ATTENDU QUE la directrice du service des loisirs, Madame Marie-Ève Ricard, a remis sa démission en date du 20 juin 2014;

Il est proposé par Étienne St-Louis;

Appuyé par Julie Sylvestre;

et unanimement résolu d’entériner la démission de Marie-Ève Ricard à titre de directrice du service des loisirs de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

ADOPTÉ.

234-07-2014 – Intérim à la direction du service des loisirs

ATTENDU QUE la résolution 232-07-2014 entérine la démission de la directrice du service des loisirs de la municipalité;

ATTENDU QUE le poste ne peut demeurer vacant, compte tenu du nombre d'activité prévue d'ici la fin de l'été;

ATTENDU QUE Madame Hélène Cotnoir a déjà occupée ce poste, et a manifesté son intérêt à offrir son soutien intérimaire à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Robert Pelletier; appuyé par Joanne St-Louis; et unanimement résolu de procéder à l'embauche de Madame Hélène Cotnoir, à titre de directrice intérimaire du service des loisirs, et ce, jusqu'à ce que le processus de remplacement soit complété.

ADOPTÉ.

235-07-2014

Appel de candidatures pour le poste de direction du service des loisirs

ATTENDU QUE la résolution 232-07-2014 entérine la démission de la directrice du service des loisirs de la municipalité et que la résolution 233-07-2014 permet l'embauche d'une directrice à titre intérimaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis; appuyé par Julie Sylvestre; et unanimement résolu de lancer l'appel de candidatures pour le poste de direction du service des loisirs, et de publier l'offre d'emploi aux endroits suivants, à savoir :

- Le journal le Courant, Mont-Laurier
- Le journal le Droit, Gatineau
- Site internet de Québec municipal
- Site internet de la municipalité
- Emploi Québec

Et que les coûts de publication soient déposés par la directrice générale, secrétaire-trésorière, lors de la prochaine séance de conseil.

ADOPTÉ.

Rapport des activités

M. le maire, Stéphane Roy, fait un résumé des activités de loisirs passées, en cours et à venir.

236-07-2014

Fin de la période de probation – poste d'appariteur

Il est proposé par Joanne St-Louis;

Appuyé par Julie Sylvestre;

et unanimement résolu de ne pas reconduire l'embauche de Benoit Lajeunesse en tant qu'appariteur au service des loisirs de la municipalité.

ADOPTÉ.



## VARIA

### 237-07-2014 - Route des vacances – Journal le Courant

Il est proposé par François Monière;  
Appuyé par Julie Sylvestre;  
et unanimement résolu de renouveler la participation de la municipalité à l'édition spéciale de *La route des vacances de la MRC d'Antoine-Labelle*, mise sur pied par le journal le Courant, au coût de 100 \$.  
ADOPTÉ.

### 238-07-2014 Autorisation budgétaire – Poisson-Blanc

Il est proposé par Robert Pelletier;  
Appuyé par François Monière;  
et unanimement résolu de procéder au versement de 10 000 \$ à la Corporation du Parc du Poisson-Blanc afin de procéder à la gestion du bureau d'accueil touristique.

Il est de plus unanimement résolu que la somme de 17 000 \$ soit versée à la Corporation du Parc du Poisson-Blanc, afin de permettre la continuité du mandat de suivi environnemental.

ADOPTÉ.

### 239-07-2014 Adjudication de contrat – appel d'offres pour l'achat de concassés

ATTENDU QU'un appel de soumissions a été fait dans le but d'obtenir le meilleur taux pour l'achat de 3 000 tonnes de concassés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu deux soumissions en date du 26 juin 2014, à savoir :

- Excavation Clément & Mario, au montant de 9,25 \$
- Gestco Infrastructure Inc., au montant de 9,39 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvie St-Louis; appuyé par Julie Sylvestre; et unanimement résolu d'adjudiquer le contrat d'achat de 3 000 tonnes de concassés au plus bas soumissionnaire conforme, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, soit à Excavation Clément & Mario, au montant de 9,25 \$.

ADOPTÉ.

### 240-07-2014 Demande de remboursement pour l'achat d'abat-poussière – Poisson-Blanc

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Laus procède en régie interne à l'épandage de l'abat-poussière sur les chemins sous sa gouverne où cela le justifie;

ATTENDU QUE l'achalandage sur le chemin du Poisson-Blanc ne cesse d'augmenter; ce chemin servant aussi de connexion inter-régional, est grandement utilisé, tant par les résidents, villégiateurs, usagers du Parc régional du Poisson-Blanc, pourvoyeurs ou pour le transport de bois,

ATTENDU QUE la gestion dudit chemin du Poisson-Blanc relève du Ministère des Transports du Québec (MTQ);

ATTENDU QUE l'entretien hivernal dudit chemin du Poisson-Blanc fait déjà l'objet d'une délégation à la municipalité de Notre-Dame-du-Laus;

CONSIDÉRANT QUE le chemin du Poisson-Blanc est l'une des artères principales de notre territoire, et par conséquent, devrait bénéficier du même entretien que l'ensemble du réseau routier étant sous l'administration de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU'il serait beaucoup plus avantageux tant pour le MTQ, que pour les utilisateurs du chemin du Poisson-Blanc, que son entretien ainsi que l'épandage de l'abat-poussière relève de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, moyennant le remboursement des frais d'achat de l'abat-poussière et autres matériaux nécessaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre; appuyé par François Monière; et unanimement résolu de faire parvenir une résolution au cabinet du Ministre des Transports du Québec, à l'attention du Ministre des Transports, Monsieur Robert Poëti, de la sous-ministre au Ministère des Transports, Madame Dominique Savoie, au Ministre responsable de la région de Lanaudière et des Laurentides, Monsieur Pierre Arcand, ainsi qu'à Monsieur Sylvain Pagé, Député du comté de Labelle.

Il est de plus unanimement résolu de demander une rencontre de la sous-ministre au Ministère des Transports, Madame Dominique Savoie afin de discuter des modalités d'entretiens devant être fait sur le chemin du Poisson-Blanc afin d'en assurer la sécurité des utilisateurs ainsi que la pérennité des infrastructures.

ADOPTÉ.

241-07-2014 Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par Robert Pelletier;  
Appuyé par Julie Sylvestre;  
et unanimement résolu que la présente  
séance soit ajournée au lundi 21 juillet 2014, à 19h00.

M. le maire, Stéphane Roy lève la séance à 20h55.

ADOPTÉ.

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....  
maire

Par .....  
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy  
Maire

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE  
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Réouverture de la séance ordinaire du 08 juillet 2014, suite à l'ajournement fixée en ce 21 juillet 2014, et à laquelle les conseillers, Étienne St-Louis, Robert Pelletier, Joanne St-Louis, Sylvie St-Louis, François Monière et Julie Sylvestre, sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. La directrice générale, secrétaire-trésorière, Daisy Constantineau, est aussi présente.

242-07-2014 **RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Robert Pelletier;  
Appuyé par Julie Sylvestre;

et unanimement résolu que la séance ordinaire du 08 juillet 2014, ajournée via la résolution 241-07-2014, au 21 janvier 2014, soit rouverte. Il est 19h00.

ADOPTÉ.

243-07-2014 **MODIFICATIONS À L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Sylvie St-Louis;  
Appuyé par Julie Sylvestre;

et unanimement résolu que les points suivants soient ajoutés à l'ordre du jour :

- Adhésion à Tourisme Laurentides
- Adjudication de contrat pour le fauchage des accotements
- Appel d'offres pour 10 000 tonnes de sable tamisé
- Réparation de la niveleuse
- Achat d'équipements – autopompe
- Garantie prolongée – autopompe

ADOPTÉ.

244-07-2014 **APPEL D'OFFRE – CLINIQUE MÉDICALE**

ATTENDU QUE, via l'adoption de la résolution 151-05-2014, l'appel d'offres relatif aux rénovations de la clinique médicale avait été lancé par invitation, et ce, afin d'offrir le contrat en priorité aux entrepreneurs locaux;

CONSIDÉRANT QUE les entrepreneurs locaux invités n'étaient pas en mesure de se libérer afin de soumissionner audit appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Sylvie St-Louis, appuyé par Julie Sylvestre et unanimement résolu de procéder à l'affichage de l'appel d'offres pour les rénovations de la clinique médicale, via le Site électronique d'Appel d'offres (SÉAO), le tout, conformément aux dispositions prévues au Code Municipal, articles 932 et suivants.

ADOPTÉ.

245-07-2014 **ADHÉSION À TOURISME LAURENTIDES**

Il est proposé par Robert Pelletier;  
Appuyé par Joanne St-Louis;

et unanimement résolu d'adhérer à l'organisme Tourisme Laurentides, au montant annuel de 180,32 \$ toutes taxes et frais inclus.

ADOPTÉ.

**246-07-2014 - ADJUDICATION DE CONTRAT POUR LE FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS**

ATTENDU QUE l'adoption de la résolution 227-07-2014 prévoyait la demande de soumission pour le fauchage des accotements, soit de 190 kilomètres;

CONSIDÉRANT QUE le seul entrepreneur ayant signifié son intérêt, est « *Les Entreprises Lyen Boudrias* », au montant de 35 \$ du kilomètre;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis, appuyé par François Monière et unanimement résolu d'octroyer le contrat de fauchage des accotements à la compagnie *Les Entreprises Lyen Boudrias*, au montant de 35 \$ du kilomètre, pour un total de 7 645,84 \$.

ADOPTÉ.

247-07-2014

**APPEL D'OFFRES POUR 10 000 TONNES DE SABLE TAMISÉ**

Il est proposé par Julie Sylvestre;

Appuyé par Robert Pelletier;

et unanimement résolu de procéder à un appel d'offres afin d'obtenir 10 000 tonnes de sable tamisé de classe AB-10.

ADOPTÉ.

248-07-2014

**RÉPARATION DE LA NIVELEUSE**

Il est proposé par François Monière;

Appuyé par Sylvie St-Louis;

et unanimement résolu d'entériner la réparation de la niveleuse, au montant de 9 100 \$.

ADOPTÉ.

249-07-2014

**ACHAT ÉQUIPEMENT AUTOPOMPE**

Il est proposé par Robert Pelletier;

Appuyé par Julie Sylvestre;

et unanimement résolu de procéder à l'achat des équipements suivants, à savoir :

2	Division 1.5 x 2.5.....	245.00 \$ ch.....	490.00 \$
4	Support de manche d'outil.....	46.60 \$ ch.....	186.40 \$
1	Sac à partie facial.....	21.95 \$.....	21.95 \$
6	Support de lance 1.5 .....	103.00 \$.....	618.00 \$
4	Support de lance 2.5 .....	108.00 \$.....	432.00 \$

ADOPTÉ.

250-07-2014

**GARANTIE PROLONGÉE – AUTOPOMPE**

Il est proposé par Julie Sylvestre;

Appuyé par Sylvie St-Louis;

et unanimement résolu de souscrire à une garantie prolongée auprès de Cummins Canada, pour le moteur de l'autopompe EPA'10, au montant de 1 356 \$, augmentant la couverture actuelle jusqu'à 10 ans ou 200 000 milles.

ADOPTÉ.

**251-07-2014 – LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Stéphane Roy;  
Appuyé par Robert Pelletier;  
et unanimement résolu que la présente  
séance soit levée.

M. le maire, Stéphane Roy lève la séance à 19 h 25.

ADOPTÉ.

**MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.**

Par .....  
maire

Par .....  
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy  
Maire